

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : *RD - Parcs d'activités économiques des Barillettes à Saint-Alban-Leyse et des Landiers et de la Cassine à Chambéry - Avenants aux conventions d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL*

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 61

Barberaz	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Challes-les-Eaux	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Françoise Marchand - Dominique Morand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre
Cognin	Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Michel Fournier
Saint-Baldoph	Christophe Richel - Jacqueline Rol
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Benoit Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Walter Sartori à Louis Caille - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 2

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 110-16 C

objet **RD - Parcs d'activités économiques des Barillettes à Saint-Alban-Leysse et des Landiers et de la Cassine à Chambéry - Avenants aux conventions d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de la requalification des parcs d'activités économiques, rappelle que Chambéry métropole a conclu avec l'EPFL trois conventions d'intervention et de portage foncier :

- une convention validée par décision du Bureau n° 084-14 du 20 mars 2014 pour le portage d'un foncier nu d'une superficie d'environ 11 187 m² sur le parc d'activités des Barillettes sur la commune de Saint-Alban-Leysse pour un montant d'acquisition de 626 472 € avec des frais de portage de 3 % par an,
- une convention validée par décision du Bureau n° 155-14 du 18 septembre 2014 pour le portage d'un ensemble immobilier sur le parc d'activités de la Cassine à Chambéry, d'une valeur d'acquisition de 780 000 € avec des frais de portage de 3 % par an. Un avenant n° 1 (décision n° 077-15 C) a permis d'élargir le périmètre d'intervention de l'EPFL,
- une convention approuvée par le Conseil communautaire (délibération n° 007-15 C du 19 février 2015) pour le portage d'un ensemble immobilier sur le parc d'activités des Landiers sur la commune de Chambéry prévoyait une valeur d'acquisition de 800 000 € avec des frais de portage de 3 % par an.

Suite à l'adoption de son nouveau plan pluriannuel d'intervention 2016-2020, l'EPFL de Savoie a modifié notamment les frais de portage à compter du 1^{er} janvier 2016 et le remboursement des avances en capital mobilisé, selon les deux avenants joints.

Ainsi pour les trois opérations en cours, les frais de portage pour 2016 et jusqu'à la fin du portage seront réduits à 1,5%, contre 3% actuellement.

A compter de 2017, les frais de portage ne seront plus versés annuellement par la collectivité à l'EPFL mais seront versés en une seule fois au moment de la conclusion du portage, dans l'acte de vente du bien.

Par ailleurs, à compter de 2017, la collectivité s'engage à participer au remboursement en capital à hauteur minimum de 2 % chaque année.

Il est ainsi proposé d'approuver les trois avenants aux conventions de portage.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les budgets des années à venir.

Vu l'article 4 alinéa I-I des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la décision du Bureau n° 084-14 du 20 mars 2014,

Vu la décision du Bureau n° 155-14 du 18 septembre 2014,

Vu délibération du Conseil communautaire n° 007-15 C du 19 février 2015,

Vu l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les trois avenants aux conventions d'intervention et de portage avec l'EPFL relatives aux tenements immobiliers de Saint-Alban-Leysse (Barillettes) et Chambéry (Cassine et Landiers),

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin